

SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS

Connaitre et comprendre les obligations des centres de formation en termes d'accessibilité et de compensation du handicap en formation (niveau débutant)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les répercussions de la loi de 2005 sur l'accueil des personnes handicapées en formation.
- Comprendre les notions d'accessibilité et de compensation du handicap.
- Interroger sa pratique professionnelle au regard de ces notions et repérer des points vigilance et des leviers.
- Identifier un premier niveau de personnes ressources et/ou relais.

PUBLIC VISE

Professionnels novices dans l'accompagnement et l'accueil des personnes en situation de handicap.
Conseillers en insertion, formateurs, enseignants, intervenants techniques, personnel d'accueil.

CONTENUS DE LA FORMATION

Les répercussions de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- *La définition du handicap et sa traduction dans les pratiques professionnelles. La notion de handicap situationnel.
- *Le droit à la compensation et le devoir d'accessibilité.
- *Les obligations pour les centres de formation de droit commun.

Distinction entre l'accessibilité et la compensation du handicap en formation.

Les compétences indispensables au diagnostic des besoins liés à la situation de handicap – les personnes et réseaux ressources, les apports de chacun des acteurs de la mise en œuvre des aménagements.

La diversité des aménagements possibles en formation quel que soit le type de handicap.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apport méthodologique et théorique, étude de cas, travail en sous-groupes, échanges de pratique et formalisation en commun.

| ANIMATION | DURÉE : 1 JOUR | LIEU DE LA FORMATION |
|--|------------------|------------------------------|
| | 8 Mars 2019 | Campus Atlantica |
| CRFH : Chargé de développement et d'appui : Stéphane RIGAL | 27 Juin 2019 | 24 avenue de Virecourt |
| | 5 Septembre 2019 | 33370 Artigues-Près-Bordeaux |

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :

Contact CRFH

Claudine DESPLAT

Tél : 05.57.29.20.12

Mail : formation@crfh-handicap.fr